

REPUBLIQUE TUNISIENNE

-/-

MINISTERE
DE LA SANTE PUBLIQUE

-/-

DIRECTION DE LA PHARMACIE
ET DU MEDICAMENT

N° 170

12 FEV 2009

AVIS

En raison des risques de confusion possibles dûs à la similarité du conditionnement primaire des deux spécialités appartenant au Laboratoire « Janssen Cilag », à savoir :

- 1/ - Etomidate* (Hypnomidate)
2mg / ml, flacon de 10 ml (voie I.V.)
- 2/ - et Fentanyl Janssen*
(50µg / ml) – flacon de 10 ml (500µg) I.V. ou
péridurale ;

il est recommandé à tout le personnel de la santé d'être vigilant et de s'assurer de la nature du produit avant son administration au malade.


Le Directeur Général
de la Pharmacie et du Médicament
Signé: Dr. Kamel IDDIR